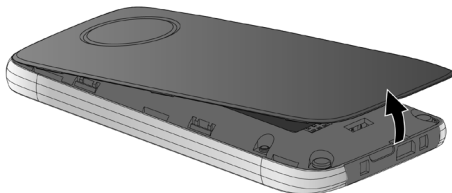
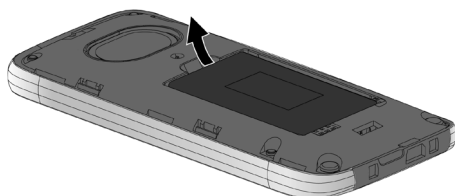


Remarque concernant l'ouverture du couvercle des batteries ainsi que le retrait des batteries

- ▶ Insérer un ongle dans l'encoche sous le couvercle de la batterie et tirer ce dernier vers le haut



- ▶ Pour retirer la batterie : Insérer un ongle dans l'encoche du boîtier et tirer la batterie vers le haut.



Mise au rebut

Les batteries ne font pas partie des déchets ménagers. Au besoin, consulter la réglementation locale sur l'élimination des déchets, que vous pouvez demander à votre commune ou au revendeur du produit.

La procédure d'élimination des produits électriques et électroniques diffère de celle des déchets municipaux et nécessite l'intervention de services désignés par le gouvernement ou les collectivités locales.



Le symbole de la poubelle barrée signifie que la directive européenne 2002/96/EC s'applique à ce produit.

Le tri et la collecte séparée de vos appareils usagés aide à prévenir toute conséquence négative pour l'environnement ou pour la santé publique. Il s'agit d'une condition primordiale pour le traitement et le recyclage des équipements électriques et électroniques usagés.

Pour plus d'informations sur le traitement des appareils usagés, contacter votre mairie, la déchetterie la plus proche ou le revendeur du produit